



Paris, le 24 septembre 2010

Le directeur, chargé des archives de France

à

Mesdames les directrices des services des Archives nationales

Mesdames et Messieurs les directeurs d'archives départementales  
sous couvert de Mesdames et Messieurs les présidents des conseils généraux

Mesdames et Messieurs les archivistes communaux  
sous couvert de Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les archivistes régionaux  
sous couvert de Mesdames et Messieurs les présidents des conseils régionaux

Direction générale des patrimoines  
Service interministériel des Archives de France

**Note d'information DGP/SIAF/2010/015 relative au *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines***

En juin 2009 paraissait une nouvelle édition du *Thésaurus W. Vocabulaires normalisés pour la description et l'indexation des archives administratives locales contemporaines*<sup>1</sup>. Étendu aux périodes antérieures, cet outil réglementaire pour l'ensemble des services d'archives territoriales est devenu un *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines*.

---

<sup>1</sup> Instruction DITN/RES/2009/006 relative à la publication du *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines*.

Afin d'éviter de trop longs délais dans la mise à jour du *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines*, **les Archives de France souhaitent procéder à une enquête auprès des services d'archives territoriaux**, pour avoir un premier retour sur les difficultés rencontrées dans l'application de cet outil.

Les commentaires peuvent être adressés à Claire Sibille - de Grimouard, Sous-direction de la politique interministérielle et territoriale pour les archives traditionnelles et numériques, Bureau des traitements et de la conservation ([claire.sibille@culture.gouv.fr](mailto:claire.sibille@culture.gouv.fr)). **La date limite pour la réception des commentaires est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2011.**

A l'issue de l'appel à commentaires, le groupe de travail qui avait procédé à la refonte du thésaurus en 2008-2009 examinera les demandes de révision ou les propositions de nouveaux descripteurs adressées par les utilisateurs<sup>2</sup>. Ce groupe pourra être éventuellement renforcé des services intéressés par la maintenance du thésaurus.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous remercions par avance de vos réactions et commentaires.

Le directeur

Hervé LEMOINE

---

<sup>2</sup> Ce groupe, piloté par les Archives de France, comprenait des représentants des Archives régionales d'Ile-de-France, des Archives départementales de l'Ariège, de Charente-Maritime et des Yvelines, ainsi que des Archives municipales du Mans.